

Cela dit, le gouvernement étudie certaines lignes de conduite et activités cibles. Dans cet important secteur de l'action gouvernementale, c'est Environnement Canada qui est le ministère responsable. Parmi les mesures que ce dernier examine, mentionnons:

- 1) l'application des meilleures techniques accessibles de réduction des émissions à toutes les chaudières industrielles, tant nouvelles qu'en place;
- 2) la mise sur pied de programmes complets d'inspection et d'entretien des véhicules;
- 3) l'application de mesures visant les nouvelles voitures, comme celles qui sont en vigueur en Californie, où les normes sont les plus strictes du monde;
- 4) la mise en place, dans toutes les centrales alimentées par des combustibles fossiles, de brûleurs dégageant peu de NO<sub>x</sub>;
- 5) l'application de techniques antipollution de pointe dans toutes les nouvelles centrales alimentées par des combustibles fossiles<sup>(9)</sup>.

Lorsqu'ils ont comparu devant le Comité, en mai 1988, les représentants de Transports Canada ont déclaré que ce ministère, responsable de l'établissement des normes applicables aux émissions des véhicules automobiles aux termes de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*, étudiait un certain nombre de mesures réglementaires qui pourraient influencer sur les émissions futures de NO<sub>x</sub>.

Par exemple, il est en train de rédiger des normes plus strictes concernant les émissions des véhicules lourds, normes qui maintiendront ces émissions en deçà des niveaux qu'envisagent les États-Unis pour 1991 et 1994. Les normes canadiennes, qui seront adoptées en décembre prochain, seront plus strictes que les normes américaines, mais celles-ci dépendent de la mise au point de nouvelles techniques dans l'industrie. Une deuxième initiative de Transports Canada est l'examen des normes applicables aux émissions des motocyclettes, ainsi que l'élaboration d'une analyse de l'impact de la réglementation et la mise au point de tests appropriés. Actuellement, les émissions des motocyclettes ne sont pas réglementées au Canada<sup>(10)</sup>.

Il est certain que les normes actuelles applicables aux émissions des véhicules automobiles ont réduit la pollution atmosphérique au Canada, tant par rapport aux normes régissant la qualité de l'air ambiant qu'en ce qui